

# RESTOBS : Restauration et observation des hauts de falaises littorales

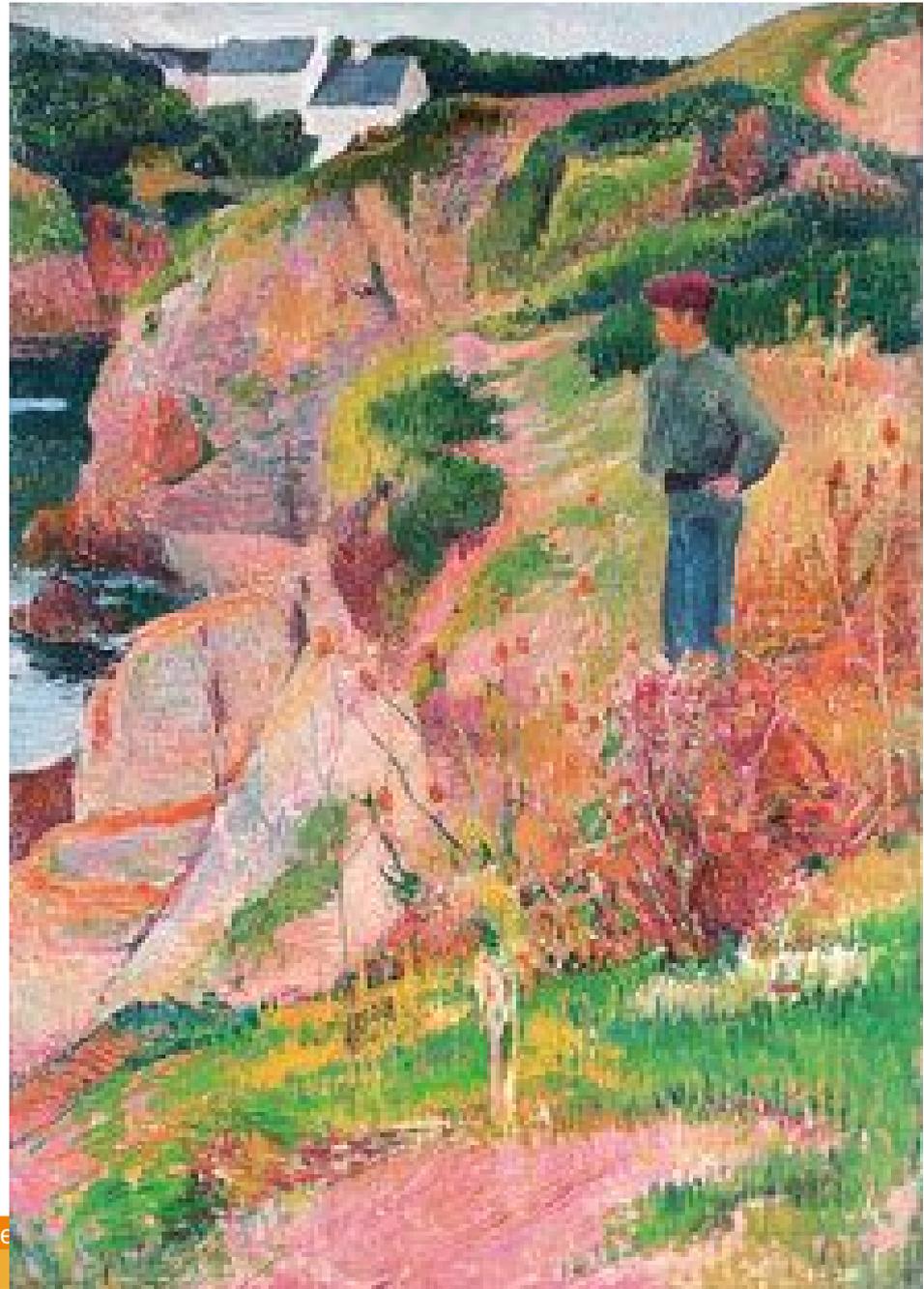
## Journées de rencontres et de réflexion inter-acteurs

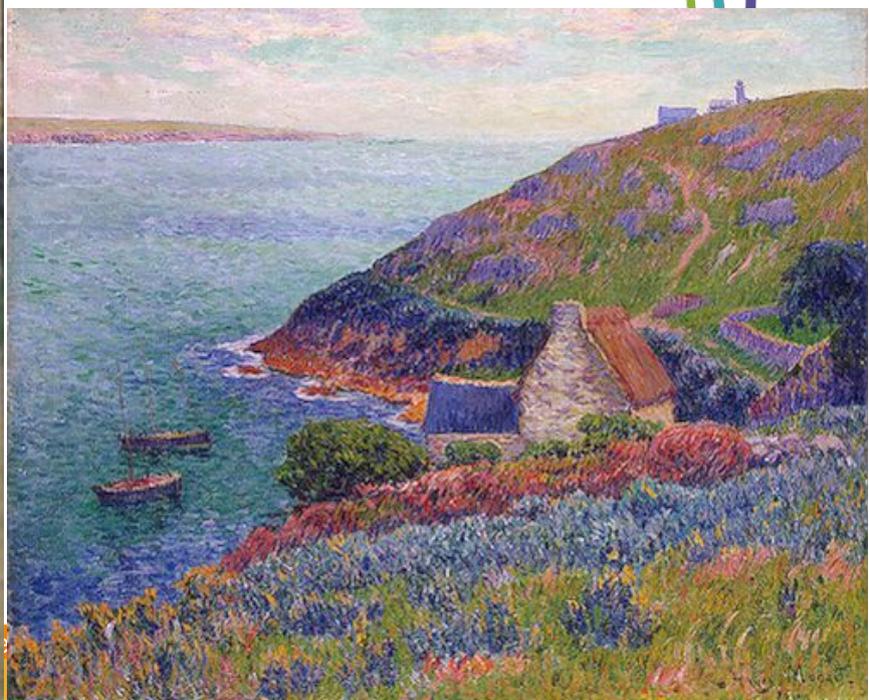
---

**Gilles PAILLAT**  
7-8 déc. 2017 Le Palais

**Vision régionale**









# Patrimoine naturel de Bretagne

Ecologie et Développement Durable

Chisissez une échelle

**Situation**

**Localiser**

Département: Saisir les premières lettres

Commune: Saisir les premières lettres

Localiser Réinitialiser

**Recentrer**

Projection: RGF93 / Lambert 93

X:

Y:

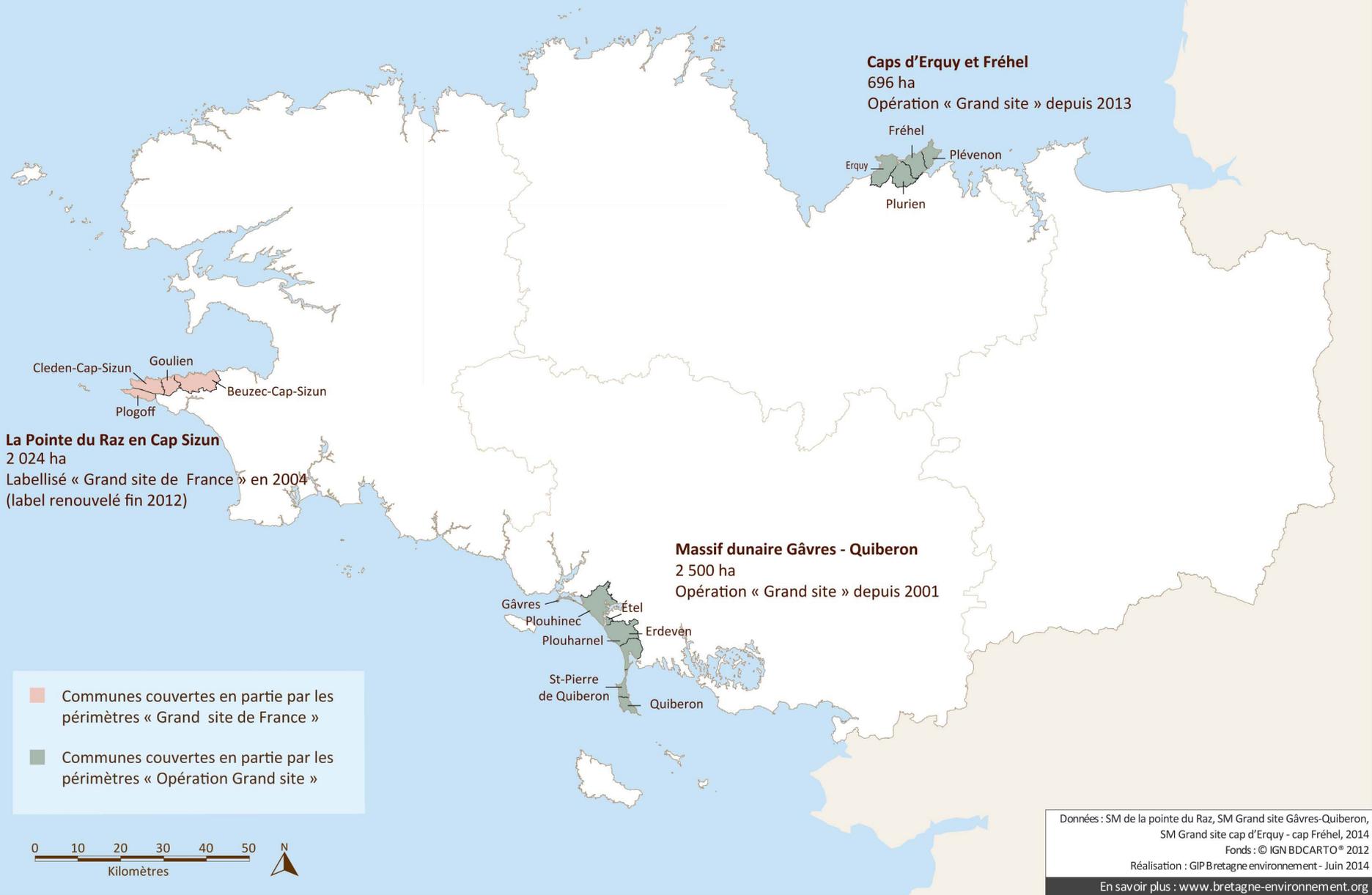
Centrer

**Légende**

- Contenu de la carte
  - Annotations
  - Sites et paysages
    - AVAP - ZPPAUP
    - Sites classés
    - Sites inscrits
    - UNESCO
  - Nature et biodiversité
    - Natura 2000
      - Directive oiseaux (ZPS)
        - Directive oiseaux
      - Directive habitats (ZSC, SIC)



# LES OPÉRATIONS « GRANDS SITES » ET LES TERRITOIRES LABELLISÉS « GRAND SITE DE FRANCE » EN BRETAGNE





Pointe du Raz

BRETAGNE

TOUT commence en FINISTÈRE

Pointe du Raz Grand Site de France ▾ Qu'est-ce qu'un Grand Site ? ▾ Le Cap Sizun et les alentours ▾ Votre séjour ▾ Infos pratiques ▾

## La Pointe du Raz en Cap-Sizun, un site naturel remarquable à la pointe du Finistère

La Pointe du Raz est un chef-d'œuvre de la nature, face à l'impétueux Raz de Sein. Seul ou accompagné, vos pas vous mèneront sur le sentier littoral entre lande et



La Pointe du Raz en live !

Découvrir la Pointe du Raz en vidéo





Introduction et méthode

Comprendre les paysages d'Ille-et-Vilaine

Les unités de paysages

Dynamiques, enjeux et pistes d'action

Annexes



### Rothéneuf, vu depuis la pointe de la Varde

Les paysages du littoral sont un des aspects les plus appréciés d'Ille-et-Vilaine. Leur attractivité est à l'origine d'une forte dynamique d'urbanisation, nécessitant une approche paysagère attentive. L'équilibre des composantes urbaines, naturelles et agricoles, la prise en compte des points de vue et des usages de promenade, l'aspect des formes construites, sont autant d'enjeux de paysage à considérer dans le projet de territoire.



### L'échelle départementale



#### > COMPRENDRE LES PAYSAGES D'ILLE-ET-VILAINE

Représentations culturelles et sociales, compréhension physique et présentation des grands traits des paysages d'Ille-et-Vilaine

### Présentation détaillée



#### > LES UNITÉS DE PAYSAGES

Description paysagère et analyse des enjeux pour chaque unité de paysage

### L'avenir des paysages

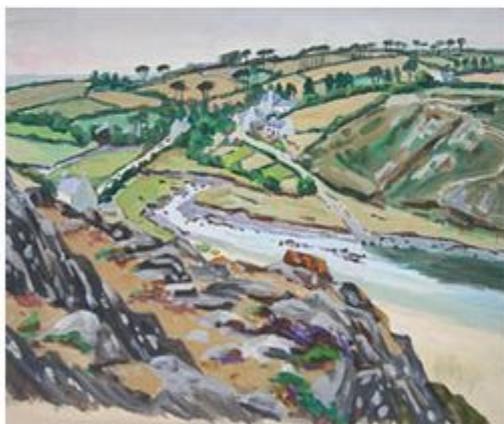


#### > DYNAMIQUES, ENJEUX ET PISTES D'ACTION

Une approche thématique des enjeux des paysages départementaux



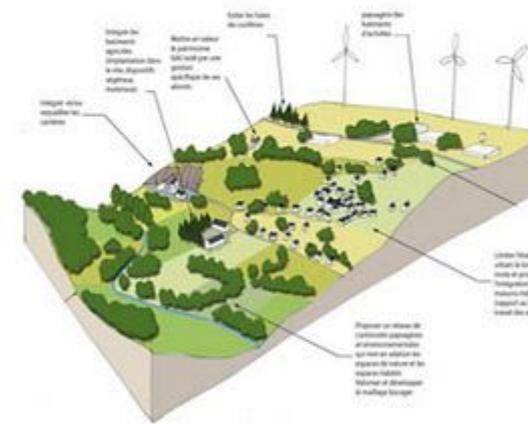
> **Présentation de l'atlas** | Avant-propos | Mode d'emploi | Objectifs et méthodes | Lexique | Bibliographie | Réalisation |



> **COMPRENDRE  
LES PAYSAGES DU MORBIHAN**



> **PORTRAIT  
DES PAYSAGES DU MORBIHAN**



> **ÉCLAIRER L'ACTION**

L'atlas des paysages du Morbihan se veut un outil d'aide à la décision, permettant de mieux connaître afin de mieux agir. Il doit contribuer à l'émergence d'une véritable culture paysagère chez les acteurs de l'aménagement.



## La côte sauvage

Les composantes d'une promenade superbe et très fréquentée apparaissent dans leur organisation :

- ▶ la côte et ses falaises sculptées par les éléments ;
- ▶ le rebord de la côte, marqué par la végétation rase, mais aussi par le chemin et les effets des piétinements d'une sur-fréquentation. Les "cairns" ont été mis en place pour signaler le cheminement ;
- ▶ la route, très empruntée, pratiquement en contact direct avec la côte.



### Coupe côté "côte sauvage"

Sur la face ouest, la côte sauvage est longée par le sentier côtier et la route. La presqu'île est ici couverte par d'anciennes cultures, des friches, ponctuées de murets. Les développements urbains de la côte est présentent leurs "fonds de parcelle" à ce paysage en quête de vocation, sans articulation spécifique.



## RECHERCHE

### Paysage

Typologie de paysage :

Paysage de littoral, ↓

Ensemble paysager :

- Tout -

Unité paysagère :

- Tout -

### Localisation

### Avancée

Recherche spatiale

Rechercher



18/06/2013



15/05/2014



Lande climacique, Réserve naturelle du Cap Sizun - 29 GOULIEN

OPP



Actions ▾

**Porteur OPP:**  
DREAL Bretagne  
**OPP:**  
Trame verte et bleue en  
Bretagne

Série 08 1636

Photo 08 1636 02

Territoire

**Département:**  
29 - Finistère  
**Commune:**  
29 GOULIEN  
**Ensemble paysager:**  
Baie d'Audierne  
**Unité de paysage:**  
Cap Sizun  
**Emplacement de la série:**  
Long : -4.586063888888888  
Lat : 48.0780139



N°1 - 18/06/2013



N°2 - 13/05/2014

## GR® 34, le sentier des douaniers

### Un sentier chargé d'histoire

Créé en 1791, le sentier des douaniers permettait de sillonner la côte pour empêcher la contrebande. Tombé en désuétude au début du 20<sup>e</sup> siècle, ce sentier connaît une deuxième vie depuis 1968, et l'apparition, près de Lannion, des célèbres marques blanches et rouges qui balisent l'itinéraire. Aujourd'hui, le GR® 34 fait le tour du littoral breton, du Mont-Saint-Michel au barrage d'Arzal (Morbihan).

#### ARRETE

approuvant le tracé de la servitude de passage des piétons le long du littoral  
de la commune de Saint-Briac sur Mer (Ille-et-Vilaine)

LE PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Considérant que l'instauration de la servitude de passage des piétons le long du littoral sur le territoire de la commune de Saint-Briac sur Mer répond à l'intérêt général conformément aux dispositions législatives prévoyant d'assurer la continuité du cheminement des piétons ou leur libre accès au rivage de la mer :

#### ARRETE

**Article 1 :** Est approuvé le tracé de la servitude de passage des piétons le long du littoral sur le territoire de la commune de Saint-Briac sur Mer.

Le tracé de cette servitude est précisé sur les plans annexés au présent arrêté (annexe 2).

**Article 2 :** La servitude de passage, d'une largeur maximale de 3 mètres, est instituée sur l'assiette d'emprise des propriétés riveraines désignées dans l'état parcellaire annexé au présent arrêté (annexe 3)

**Article 3 :** Conformément à l'article R.160-25 du code de l'urbanisme, la servitude entraîne pour les propriétaires des terrains et leurs ayants-droit :

a) L'obligation de laisser aux piétons le droit de passage ;

b) L'obligation de n'apporter à l'état des lieux aucune modification de nature à faire, même provisoirement, obstacle au libre passage des piétons, sauf autorisation préalable accordée par le préfet, pour une durée de six mois au maximum ;

c) L'obligation de laisser l'administration compétente établir la signalisation prévue à l'article R. 160-24 et effectuer les travaux nécessaires pour assurer le libre passage et la sécurité des piétons, sous réserve d'un préavis de quinze jours sauf cas d'urgence.

### Espaces naturels sensibles SENTIER DES FALAISES Commune de PLOUHA



Départ : Point de départ du sentier  
P Parking  
S Sentier  
M Station d'observation  
C Camping

#### SUIVEZ LE GUIDE

Parcourez le sentier des falaises rocheuses à la découverte des paysages exceptionnels et des richesses naturelles.  
Suivez le sentier sur un parcours de 6 km (une brochure est à votre disposition).

Brochures et visites guidées  
Renseignements :  
- Office du Tourisme de Plouha - 02 96 20 24 73  
- Syndicat d'initiative de Lannvallon - 02 96 70 12 47  
- Communauté de Communes du Pays de Lannvallon-Plouha  
Moulin de Blanchardau - 22290 Lannvallon - 02 96 70 17 04  
Le sentier débute au parking de Gwin Zégal.  
Il est balisé par le Fulmar Boréal.





# Plouarzel. Grave chute de la falaise

Publié le 13 août 2017



Hier, vers 18 h, un vacancier âgé de 21 ans a fait une chute d'une dizaine de mètres de la pointe de Corsen à Plouarzel (29). Le jeune homme s'est retrouvé en fâcheuse posture en contrebas de la falaise, alors que la marée était montante. Souffrant d'un traumatisme au bras et d'une plaie à la tête, il était conscient à l'arrivée des pompiers. Une équipe du Grimp, des moyens nautiques et terrestres ainsi que l'hélicoptère Dragon 29, soit plus de quinze personnes, ont été mobilisés. Hélicitreuillé de son point de chute, le jeune homme a été évacué vers l'hôpital de la Cavale Blanche, à Brest.

## chute de falaise

Modifié le 21/08/2017 à 21:44 | Publié le 21/08/2017 à 21:40



# Belle-Île (56). Chute mortelle d'une falaise à cause d'un selfie

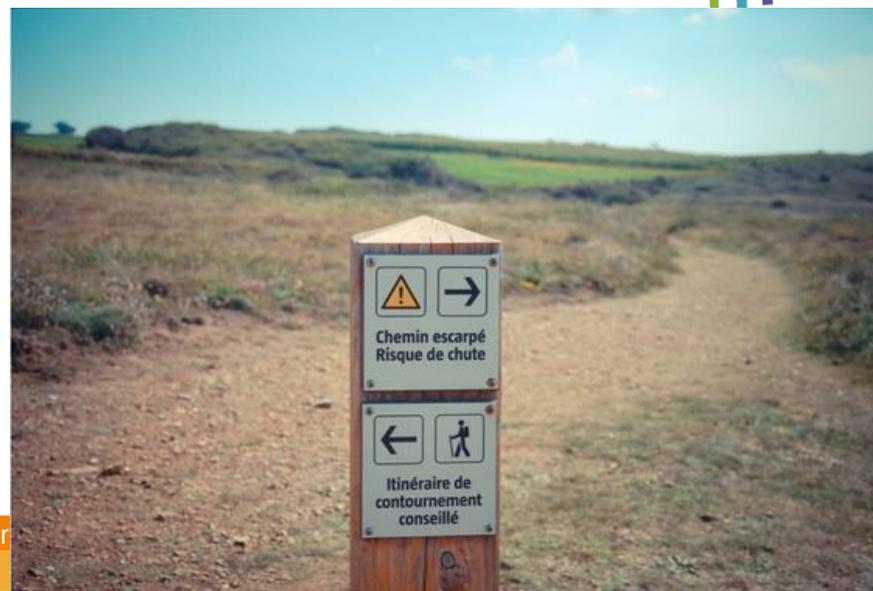


Lire le journal numérique

Une femme âgée de 50 à 60 ans a fait, ce lundi, une chute à Port-Coton, à Bangor (Belle-Ile). A cet endroit, à gauche des Aiguilles de Port-Coton, la falaise est haute de 30 à 40 m.

L'alerte auprès des secours a été donnée en début de soirée, ce lundi 21 août. Le corps sans vie d'une femme âgée de 50 à 60 ans a été retrouvé dans une anse à Port-Coton, à Bangor (Belle-Ile). A cet endroit, à gauche des Aiguilles de Port-Coton, la falaise est haute de 30 à 40 m.

Le corps sans vie de la femme a été conduit à Port Goulphar par les sauveteurs côtiers. L'hélicoptère de la Sécurité civile Dragon 56 était également mobilisé, ainsi que la gendarmerie.



ournées de r

# Atlas des aléas littoraux (Érosion et Submersion marine) des départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor et du Finistère : Phase 1

Rapport final

BRGM/RP-65212-FR

Octobre 2015

Étude de prospective territoriale pour une gestion durable du trait de côte en Bretagne

**LIVRET D'ALERTE**  
Côte de Penthièvre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

BRETAGNE



ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE



LAMBALLE  
TERRE & MER

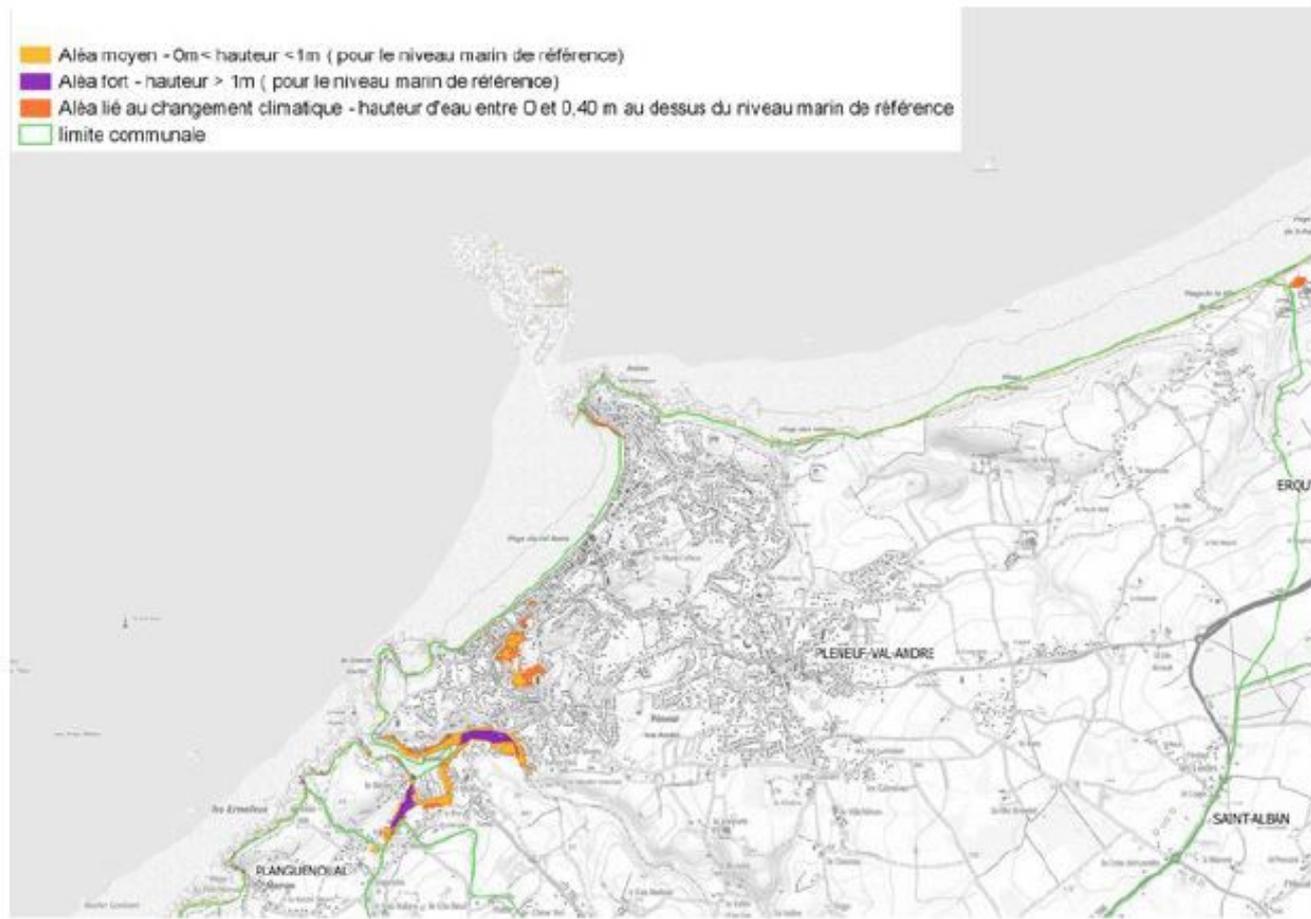
COOPÉRATIVE DE SERVICES

# LA SITUATION ACTUELLE DU LITTORAL DE LA CÔTE DE PENTHIÈVRE

## Submersion

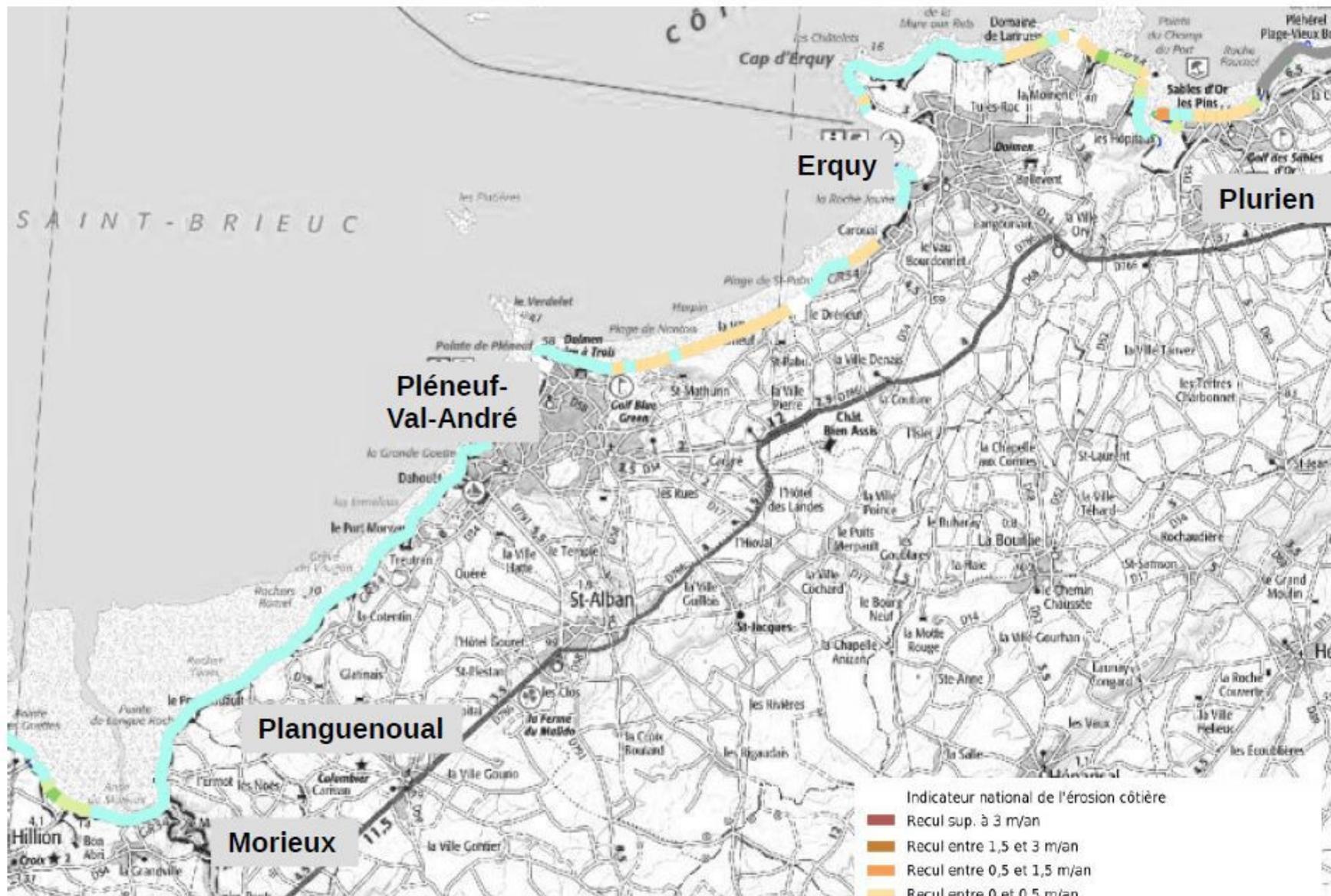
Ci-contre, des cartes des zones basses, qui sont les secteurs du littoral situés sous le niveau marin de référence (NMR). Ce dernier correspond au niveau atteint par la mer lors d'un événement centennal (tempête ayant 1 chance sur 100 de se produire chaque année) augmenté de 20 centimètres afin de tenir compte du changement climatique actuel.

Les secteurs classés en zone d'aléa fort (colorés en mauve sur les cartes) sont situés à plus d'1 mètre sous le NMR. Les secteurs classés en zone d'aléa moyen (colorés en jaune sur la carte) sont situés entre 1 mètre et 0 mètre sous le NMR. Les secteurs classés en zone d'aléa lié au changement climatique (colorés en



# Érosion

Ci-dessous une carte sur l'érosion côtière.





<  
Port Morvan et  
la Contentin –  
Commune de  
Planguenoual >



^ Plage des vallées, falaise  
de Nantois – Commune de  
Pléneuf Val André >





**TYPE**

Réserve naturelle nationale  
(RNN)

**CODE**

RNN63 / FR3600063

**Id WDPA**

6270

**GPS**

47° 37' 28" N , -3° 26' 3" W

**SUPERFICIE CLASSÉE**

98,20 hectares

**CLASSEMENT**

23/12/1982



## François Le Bail (Île de Groix)

La réserve naturelle « François Le Bail » se situe sur l'île de Groix au large de Lorient. Elle est divisée en deux parties distinctes, au sud-est et au nord-ouest de l'île. (lire la suite de l'article)





Réserve Naturelle  
SITES D'INTÉRÊT GÉOLOGIQUE  
DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON

**TYPE**

Réserve naturelle régionale  
(RNR)

**CODE**

RNR270 / FR9300135

**Id WDPA**

555561899

**GPS**

48° 14' 9" N , -4° 25' 41" W

**SUPERFICIE CLASSÉE**

156,40 hectares

**CLASSEMENT**

18/10/2013

**RÉGION**

Bretagne

**DÉPARTEMENT**

Finistère

**COMMUNES**

Argol, Camaret-sur-mer,  
Crozon, Landévennec, Lan-  
véoc, Roscanvel, Telgruc-  
sur-Mer

**MILIEUX**

Rochers continentaux, éboulis  
et sables

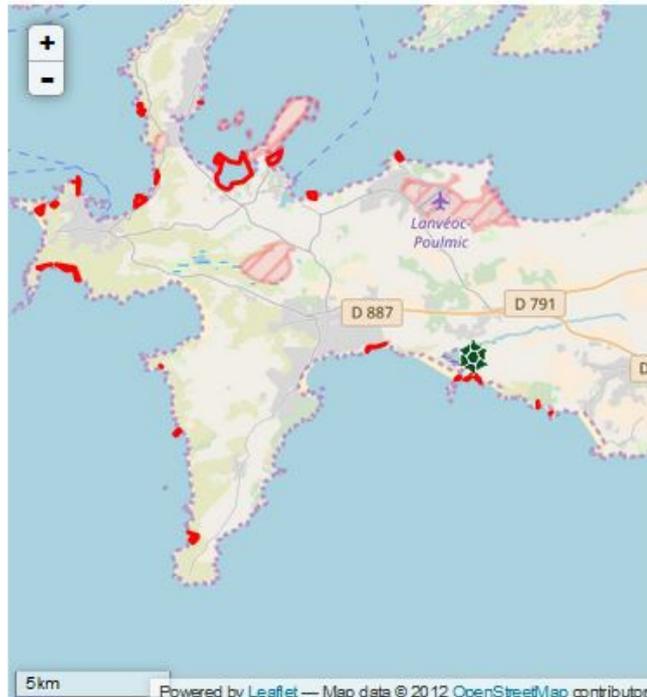
**PATRIMOINE  
GÉOLOGIQUE**

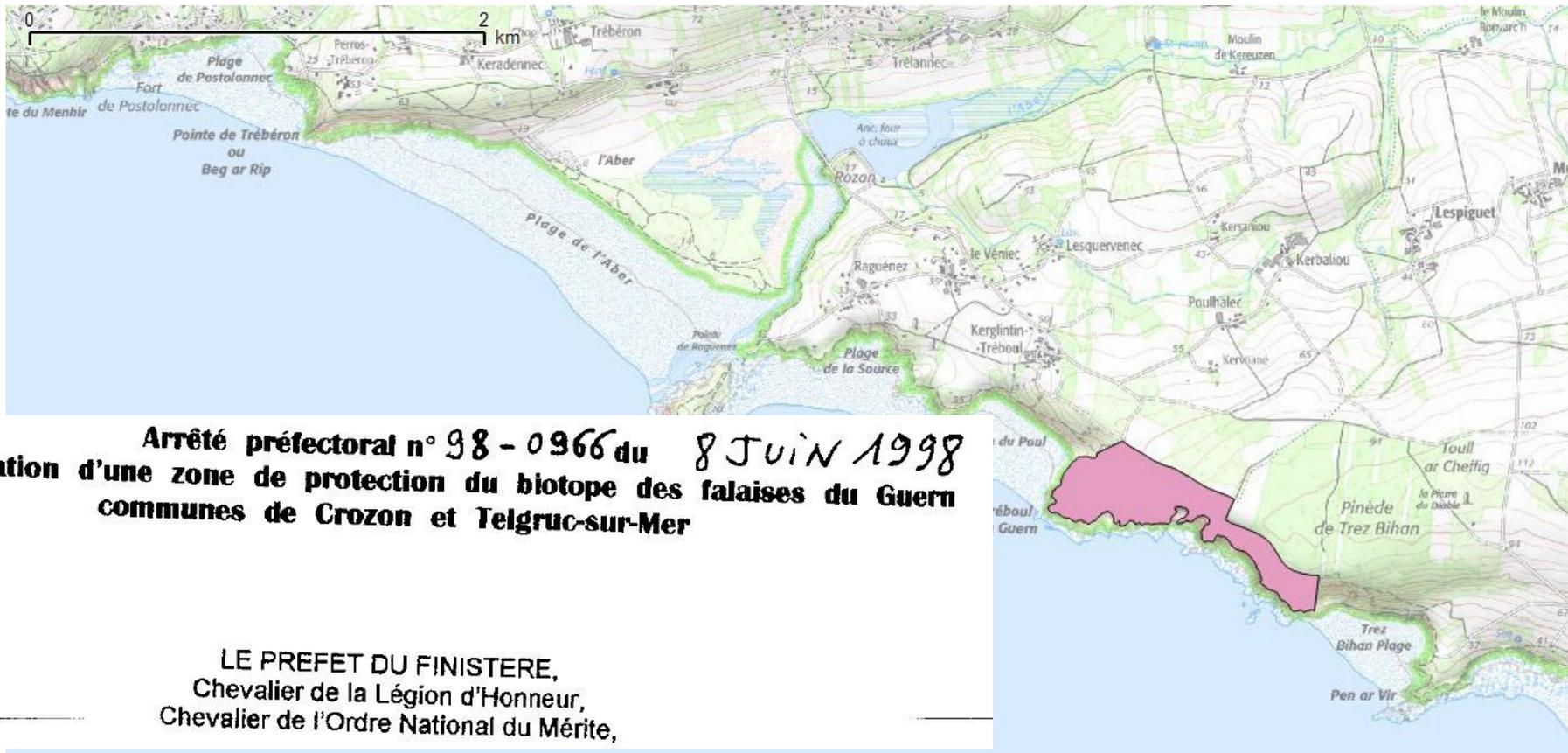
Oui



## Sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon

À l'extrémité du Parc naturel régional d'Armorique, la presqu'île de Crozon constitue un véritable musée à ciel ouvert, offrant une géologie spectaculaire reconnue d'intérêt national, voire international. La réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique protège 27 sites répartis sur 7 communes. (lire la suite de l'article)





**Arrêté préfectoral n° 98 - 0966 du 8 JUIN 1998**  
**portant création d'une zone de protection du biotope des falaises du Guern**  
**communes de Crozon et Telgruc-sur-Mer**

LE PREFET DU FINISTERE,  
 Chevalier de la Légion d'Honneur,  
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Considérant** que le site des falaises du Guern abrite diverses espèces d'oiseaux protégés au titre de l'article L 211-1 du code rural et en particulier le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le grand corbeau (*Corvus corax*), le cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*), le fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*),

**Considérant** tout particulièrement qu'il a été constaté, pour la première fois depuis une trentaine d'années en Bretagne, la nidification du faucon pèlerin sur le site,

**Considérant** la présence sur le site du grémil à rameaux étalés (*Lithodora prostrata* (Loisel.) Griseb.), espèce végétale protégée sur l'ensemble du territoire national (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié),

**ARTICLE 2 - Circulation.**

Afin de prévenir la destruction ou l'altération des biotopes par piétinement, arrachage, enlèvement de végétation, de substrat ou de matériaux susceptibles d'être utilisés par les espèces animales protégées pour la nidification, la pénétration et la circulation des personnes sont interdites, du 1er décembre au 31 juillet, sur l'ensemble du site, à l'exception du sentier littoral piétonnier qui borde le nord des parcelles situées en Telgruc-sur-Mer et qui pénètre dans les parcelles situées en Crozon.

Ce sentier est clairement identifié par un marquage spécifique. Des panneaux d'information sont placés aux entrées est (Telgruc-sur-Mer) et nord ouest (Crozon).

| Nom taxon (CBNB)  | Statut LR UICN 2015 | Protection nationale | Protection régionale | EUNIS |  |
|---|---------------------|----------------------|----------------------|-------|--|
| <i>Adiantum capillus-veneris</i> L.                                     | NT                  |                      | Reg BZH              | B3.3  | parois ombragées des falaises, grottes   |
| <i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L. subsp. <i>planiflora</i> (Ten.) Row    | VU                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales (épiphyte sur <i>Plantago holosteum</i> )                                    |
| <i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>gadeceai</i> (Rouy & E.G.Camus)       | VU                  | Nat 1                |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Erodium botrys</i> (Cav.) Bertol.                                    | NT                  |                      | Reg BZH              | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Erodium malacoides</i> (L.) L'Hér.                                   | NT                  |                      | Reg BZH              | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Hieracium peleterianum</i> Mœr.                                      | VU                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch subsp. <i>co</i>     | NT                  | Nat 1                |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill.                                  | NT                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales, également dans d'autres habitats  |
| <i>Linum trigynum</i> L.  | NT                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ.                                | NT                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales, également dans d'autres habitats (habitat secondaire : milieux anthropisés) |
| <i>Plantago holosteum</i> Scop.   | NT                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Rumex rupestris</i> Le Gall  | NT                  | Nat 1                |                      | B3.3  | suintements des falaises   |
| <i>Senecio helenitis</i> (L.) Schinz & Thell. subsp. <i>helenitis</i>   | VU                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Silene dioica</i> (L.) Clairv. var. <i>zetlandica</i> (Compton) Ker. | VU                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Trifolium angustifolium</i> L.                                       | VU                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales, également dans d'autres habitats  |
| <i>Trifolium bocconi</i> Savi   | CR                  |                      | Reg BZH              | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Trifolium strictum</i> L.  | NT                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales  |
| <i>Ophioglossum lusitanicum</i> L.                                      | NT                  |                      |                      | B3.3  | pelouses littorales : pelouses temporairement humides  |

Chisissez une échelle

**Situation**

**Localiser**

Département: Saisir les premières lettres

Commune: Saisir les premières lettres

Localiser Réinitialiser

**Recentrer**

Projection: RGF93 / Lambert 93

x:

y:

Centrer

**Légende**

- Contenu de la carte
- Annotations
- Sites et paysages
- Nature et biodiversité
  - Natura 2000
  - Parcs et réserves naturelles
- Autres protections
  - Réserve de biosphère (MAB)
  - Réserve de biosphère
  - Arrêtés de biotope polygo
  - Arrêtés de biotope pol
  - Arrêtés de biotope
  - Arrêtés de biotope
  - RAMSAR - Zone humide d'
  - Zone humide d'import

Échelle : 1/1.063.483

70km

# DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL

du 21 mai 1992

concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages



Falaises maritimes et plages de galets

## Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

1230

CODE CORINE 18.21

### Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne

Version EUR 15 - 1999

PAL. CLASS. : 18.21

Les falaises avec végétation montrent une variabilité, selon un modèle complexe, qui dénote son degré d'exposition à la mer, sa géologie et sa géomorphologie, sa provenance biogéographique et son mode de gestion par l'homme. Typiquement, sur les falaises plus exposées, il y a une zonation allant des communautés des fissures et des corniches sur les pentes les plus escarpées des niveaux inférieurs (*Crithmo-Armerietalia*, Géhu), jusqu'aux pelouses maritimes fermées de la partie supérieure des falaises, sommets de falaise et corniches, où le sol est plus profond (*Silenion maritimae*, Malloch 1973). Vers l'intérieur et sur les falaises plus abritées, ces communautés montrent une gradation vers des assemblages complexes de landes maritimes et paramaritimes, pelouses calcaires, pelouses acides, thérophytes, hautes herbes, fourrés et végétation arborescente déformée par le vent, chacune enrichie par des éléments floristiques caractéristiques des habitats côtiers. Sur les côtes « tendres », à érosion active, des assemblages complexes de végétation maritime et non maritime peuvent se produire.

#### Végétales :

*Crithmum maritimum*, *Armeria maritima*, *Limonium* spp., *Brassica oleracea*, *Silene maritima*, *Cochlearia officinalis*, *Plantago maritima*, *Festuca rubra* ssp. *pruinosa*, *Daucus* spp., *Matricaria maritima*, *Asplenium marinum*, *Spergularia rupicola*, *Inula crithmoides*, *Sedum anglicum*, *Rhodiola rosea*, *Lavatera arborea*, *Scilla verna*.

#### Correspondances :

Classification du Royaume-Uni : « MC1 *Crithmum maritimum*-*Spergularia rupicola* maritime rock crevice », « MC2 *Armeria maritima*-*Ligusticum scoticum* maritime rock cre-

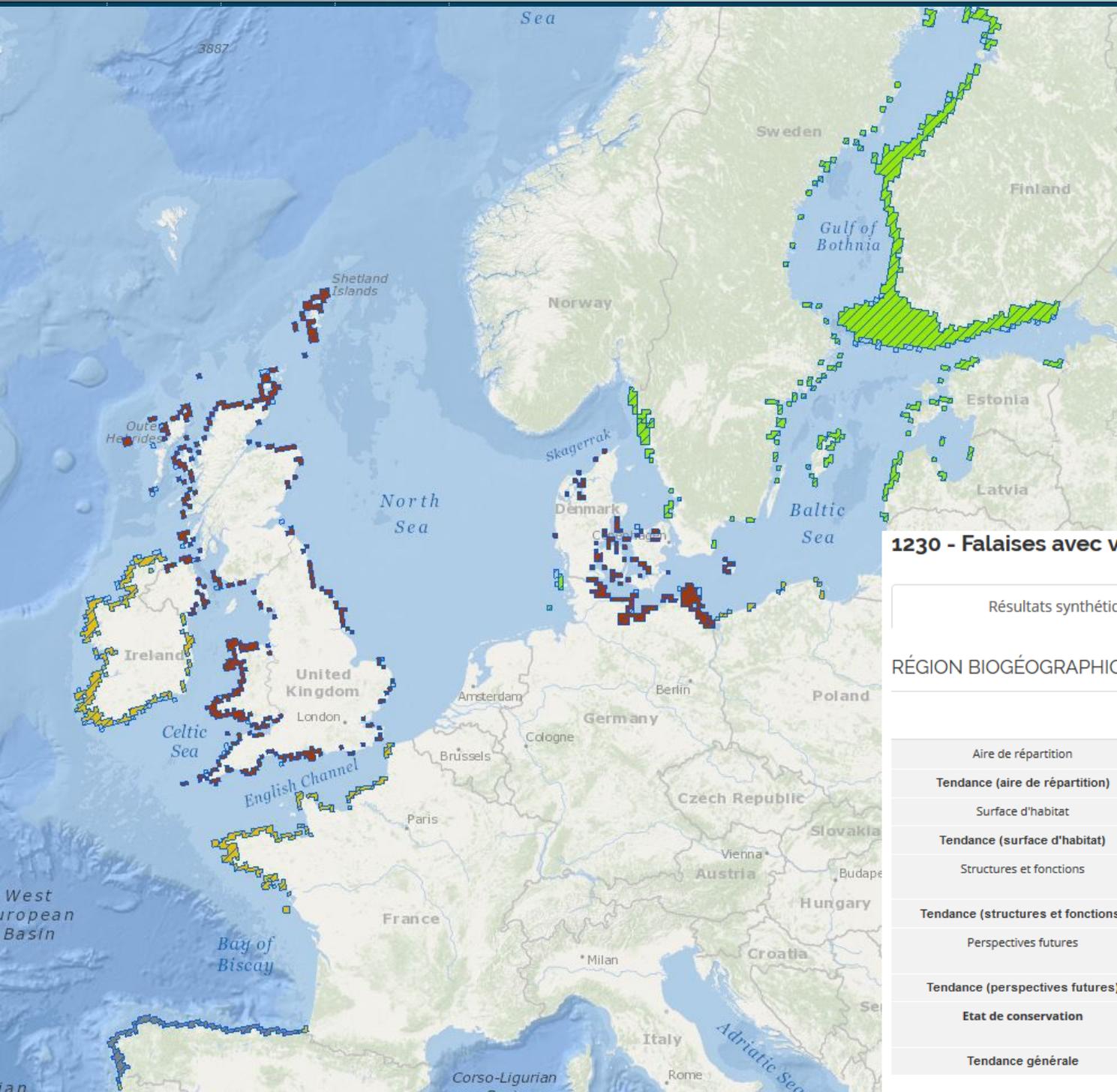


### Caractères généraux

L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations pérennes des fissures de rochers, des pelouses aérohalines et des pelouses rases sur dalles et affleurements rocheux des falaises atlantiques.

Ce type d'habitat est présent sur l'ensemble du littoral atlantique français ; il est représentatif du domaine biogéographique atlantique.

La gestion sera fondée, dans la mesure du possible, sur la non-intervention. Sur certains sites fréquentés, il serait souhaitable d'envisager le déplacement de certains cheminements qui empruntent ce type d'habitat.



### 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques



Résultats synthétiques de l'évaluation

Données de dist

#### RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

|                                    | Alpin | Atlantique               | Continental | Méditerranéen |
|------------------------------------|-------|--------------------------|-------------|---------------|
| Aire de répartition                |       | Favorable                |             |               |
| Tendance (aire de répartition)     |       | Stables                  |             |               |
| Surface d'habitat                  |       | Favorable                |             |               |
| Tendance (surface d'habitat)       |       | En amélioration          |             |               |
| Structures et fonctions            |       | Défavorable<br>Inadéquat |             |               |
| Tendance (structures et fonctions) |       | Stables                  |             |               |
| Perspectives futures               |       | Défavorable<br>Inadéquat |             |               |
| Tendance (perspectives futures)    |       | Stables                  |             |               |
| Etat de conservation               |       | Défavorable<br>Inadéquat |             |               |
| Tendance générale                  |       | Stables                  |             |               |

## 1230-Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

Carte de distribution des sites Natura 2000

Fiche habitat - cahiers d'habitats



| SITECODE  | SITE  | AREA   |
|-----------|---|--------|
| FR5300032 | Belle <u>Ile</u> en mer   | 269,74 |
| FR5300018 | Ouessant-Molène   | 135,12 |
| FR5300020 | Cap <u>Sizun</u>  | 124,28 |
| FR5300027 | Massif dunaire <u>Gâvres-Quiberon</u> et zones humides associées  | 71,17  |
| FR5300031 | <u>Ile de Groix</u>   | 66,61  |
| FR5300012 | <i>Baie de <u>Lancieux</u>, Baie de <u>l'Arguenon</u>, Archipel de <u>Saint Malo</u> et <u>Dinard</u></i> | 51,49  |
| FR5300017 | Abers - Côte des légendes   | 41,01  |
| FR5300010 | <u>Tregor Goëlo</u>   | 33,85  |
| FR5300019 | <u>Presqu'Ile de Crozon</u>   | 32,19  |
| FR5300033 | <u>Iles Houat-Hoedic</u>  | 32,18  |
| FR5300011 | Cap d' <u>Erquy-Cap Fréhel</u>  | 30,43  |
| FR5300066 | Baie de Saint-Brieuc - Est  | 28,32  |
| FR5300023 | Archipel des <u>Glénan</u>  | 23,81  |
| FR5300045 | Pointe de <u>Corsen</u> , Le <u>Conquet</u>   | 18,11  |
| FR5300052 | Côte de Cancale à <u>Paramé</u>   | 14,43  |
| FR5300059 | Rivière <u>Laïta</u> , Pointe du <u>Talud</u> , étangs du <u>Loc'h</u> et de <u>Lannec</u>                | 14,4   |
| FR5300015 | Baie de <u>Morlaix</u>  | 9,42   |
| FR5302007 | Chaussée de Sein  | 8,31   |
| FR5300029 | Golfe du Morbihan, côte ouest de <u>Rhuys</u>   | 8,22   |
| FR5300021 | Baie d' <u>Audierne</u>   | 7,44   |
| FR5300049 | Dunes et côtes de <u>Trévignon</u>  | 6,69   |
| FR5300009 | Côte de Granit rose- <u>Sept-Iles</u>   | 3,7    |
| FR5300034 | Estuaire de la Vilaine  | 3,55   |
| FR5300046 | Rade de Brest, estuaire de l'Aulne  | 2,45   |
| FR5300043 | <u>Guisseny</u>   | 2,03   |
| FR5300008 | Rivière <u>Leguer</u> , forêts de <u>Beffou</u> , <u>Coat an Noz</u> et <u>Coat an Hay</u>                | 1,4    |
| FR5300016 | Anse de <u>Goulven</u> , dunes de <u>Keremma</u>  | 1,21   |
| FR5300028 | Ria d' <u>Etel</u>  | 1,01   |
| FR5300030 | Rivière de <u>Penerf</u> , marais de <u>Suscino</u>   | 0,76   |
| FR5300061 | Estuaire de la Rance  | 0,54   |
| FR5300048 | Marais de <u>Mousterlin</u>   | 0,06   |

HARDEGEN Marion

Avec la collaboration de  
BOUGAULT Christophe  
DELIASSUS Loïc

## Natura 2000 en Bretagne Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce

Bilan des connaissances : interprétation,  
répartition, enjeux de conservation



## Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

La définition originale de l'habitat est très large, elle inclut des pelouses littorales, mais également les landes, fourrés et forêts littorales. Dans les cahiers d'habitats, la définition est plus restrictive, elle se limite aux pelouses strictement inféodées aux falaises littorales, les fourrés et autres végétations non strictement littorales ne sont pas pris en compte et les landes littorales ont été incluses dans l'habitat 4030 « Landes sèches européennes ».

Le rattachement des landes littorales à l'habitat 1230 « Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques » et plus globalement le périmètre de l'habitat d'intérêt communautaire 1230 sont actuellement discutés au sein d'un groupe de travail animé par le MNHN.

### UE 1230 - FALAISES AVEC VÉGÉTATION DES CÔTES ATLANTIQUES ET BALTIQUES

Habitat dont la catégorie et le périmètre devaient être précisés.

#### Périmètre de l'habitat

Habitat à logique « biotope », correspondant aux **falaises littorales des côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord** présentant des végétations aérohalines. Dans la mesure où c'est l'ensemble de l'unité géomorphologique « falaise » qui doit être pris en compte, les parties de la falaise qui sont abritées des embruns et où les végétations aérohalines sont peu représentées, sont également incluses.

Les falaises littorales dépourvues ou avec une très faible représentation d'espèces strictement littorales ne relèvent par contre pas de l'habitat UE 1230. Ce cas s'observe lorsque le front de falaise est orienté parallèlement aux vents dominants, ce qui induit une très faible influence de l'océan sur la végétation (quasiment aucun apport d'embruns) et ainsi une végétation très peu caractéristique (non aérohaline). C'est par exemple le cas des falaises des Vaches noires (Calvados), des falaises de craie du Cap d'Ailly (Seine-Maritime)...

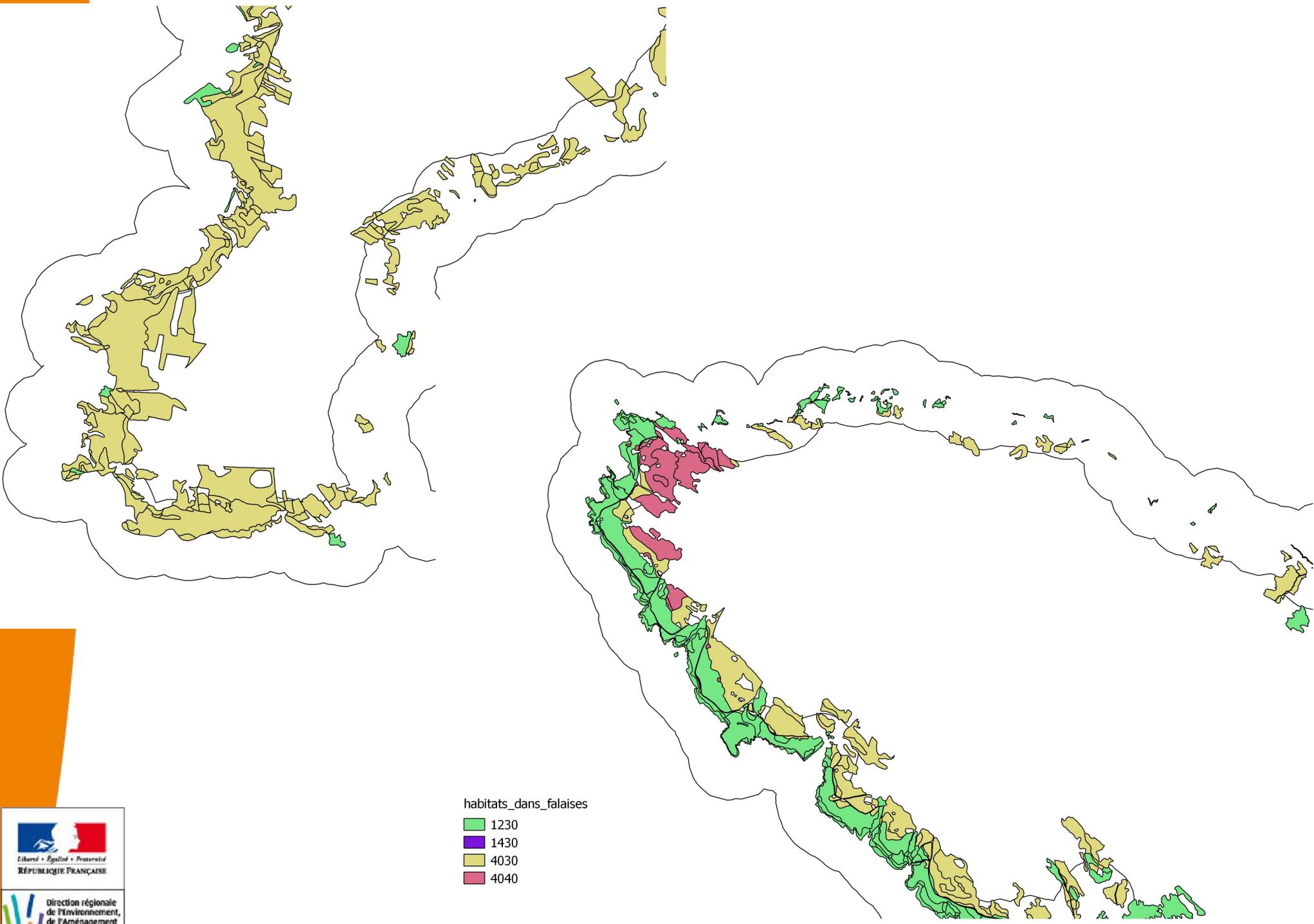


Falaise littorale atlantique (Ille-et-Vilaine)  
© V. Gaudillat

#### Végétations indicatrices

Les **végétations aérohalines** présentes au niveau de la falaise sont **indicatrices** de l'habitat. Les végétations non aérohalines sont à considérer comme des végétations associées.





habitats\_dans\_falaises

- 1230
- 1430
- 4030
- 4040



| GRANDS TYPES DE MILIEUX         | HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE | ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE ATLANTIQUE | ENJEUX DE CONSERVATION |
|---------------------------------|---|---|------------------------|
| Landes littorales               | Landes littorales à Ajoncs de Le Gall   | Défavorable mauvais   | Moyen                  |
|                                 | Landes littorales à Ajoncs maritimes  | Défavorable mauvais   | Très fort              |
|                                 | Végétation à Omphalodes de Vénus et Doradille de Billot                               | Défavorable inadéquat                                       | Non déterminé          |
| Pelouses et falaises littorales | Végétation chasmophytique des fissures de rochers                                     | Défavorable inadéquat                                       | Faible                 |
|                                 | Autres groupements des fissures de rochers à <i>Juncus</i> spp.                       | Défavorable inadéquat                                       | Faible                 |
|                                 | Pelouses aérohalines  | Défavorable inadéquat                                       | Fort                   |
|                                 | Pelouses rases sur dalles rocheuses   | Défavorable inadéquat                                       | Moyen                  |
|                                 | Pelouses vernaies à Isoètes   | Défavorable inadéquat                                       | Faible                 |
|                                 | Végétation des colonies d'oiseaux marins  | Non déterminé   | Faible                 |
|                                 | Grottes en mer à marées de la façade atlantique                                       | Défavorable inadéquat                                       | Non déterminé          |



| ACTION A.5   | MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES  |   | PRIORITE 1   |
|--|---|---|--|
| A.5 MAINTENIR ET RESTAURER LES PELOUSES ET LANDES LITTORALES |   |   |  |
| <b>CADRE</b>   | <b>HABITATS CONCERNÉS</b><br>1230-1- Végétation chasmophytique des fissures de rochers<br>1230-3- Pelouses aérohalines<br>1230-6- Pelouses rases sur dalles rocheuses<br>3120-2- Pelouses vernaies à Isoètes<br>4030-3- Landes littorales à Ajoncs de Le Gall<br>4030-2- Landes littorales à Ajoncs maritimes<br>8220-13- Végétation à Omphalode de Vénus et Doradille de Billot  | <b>ESPÈCES CONCERNÉES</b><br>Grand rhinolophe<br>Oseille des rochers<br><br>Autres espèces remarquables | <b>Espèces nicheuses DO :</b><br>Fauvette pitchou<br>Bondrée apivore |
|  | <b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b><br><p><b>MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS</b></p> <p>Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens permettant de limiter les impacts liés à la surfréquentation<br/>           Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles<br/>           Plantation de talus et haies afin de limiter les accès au public</p> <p><b>RESTAURATION DES PELOUSES LITTORALES</b></p> <p>Pose de géotextiles, de filets permettant de maintenir la terre en place et de favoriser l'implantation de végétaux pour les pelouses fortement dégradées<br/>           Débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation pour les pelouses présentant une tendance à l'embroussaillage, une rudéralisation des groupements végétaux</p> <p><b>RESTAURATION DES LANDES LITTORALES</b></p> <p>Coupe des résineux et autres végétaux ligneux avec exportation des produits<br/>           Débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation<br/>           Fauche ou gyrobroyage avec exportation</p> <p><b>ENTRETIEN DES LANDES LITTORALES</b></p> <p>Fauche ou broyage mécanique ou manuel avec exportation, afin de limiter le développement des fourrés, et des ptéridaies-ronciers<br/>           La fauche et le broyage permettent une régénération des habitats de landes, les fréquences d'interventions varient en fonction des habitats, des secteurs et objectifs fixés. Les interventions doivent être réalisées en mosaïque, de façon à ne pas uniformiser les milieux, hors période de nidification.<br/>           La fauche constitue un bon moyen de lutte contre l'extension de la Fougère aigle. Dans cet objectif, elle doit être répétée de manière à épuiser les rhizomes et être suivie d'un pâturage extensif.<br/>           Le pâturage extensif permet de restaurer une mosaïque de landes, variant en hauteur et en degré d'ouverture. Il doit être évité en période hivernale. Le chargement doit être limité afin de limiter le piétinement. Les ovins et les caprins de race rustique sont à privilégier (faible portance).</p> |   |  |



|  |  |  |                   |
|--|--|--|-------------------|
| <b>ACTION<br/>E.2.1</b>  | <b>MAITRISER LA FREQUENTATION PIETONNE ET LES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LES ESPACES SENSIBLES</b>  |  | <b>PRIORITE 1</b> |
|  | <i>E.2 MAINTENIR DES ACTIVITES DE LOISIRS COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i>   |  |                   |
| <b>CADRE</b>   | <b>HABITATS CONCERNÉS</b><br>Ensemble des habitats terrestres d'intérêt communautaire et remarquables  | <b>ESPÈCES CONCERNÉES</b><br>Ensemble des espèces terrestres d'intérêt communautaire et remarquables |                   |
|  | <b>SURFACES CONCERNÉES</b><br>Ensemble de la superficie terrestre du site Natura 2000  | <b>SECTEURS CONCERNÉS</b><br>Ensemble de la partie terrestre du site Natura 2000                     |                   |
|  | <b>AMÉNAGEMENTS DE MISE EN DÉFENS</b>  |  |                   |
|  | <p>Cette action rejoint plusieurs autres actions développées dans les fiches habitats et espèces (action A.1, A.2, A.3, A.4, A.5, D.1, D.2, D.3)</p> <p>Mise en place d'aménagements de mise en défens afin de limiter les impacts liés à la surfréquentation, à la circulation de véhicules motorisés et de préserver la tranquillité des espèces</p> <p>Mise en place de poteaux, grillages, clôtures, monofils, ganivelles</p> <p>Suppression ou déplacement d'aires de stationnement</p> <p>Plantations de talus ou haies afin de limiter les accès</p> <p>Aménagement de passerelles sur les circuits VTT et équestres pour le franchissement des cours d'eau</p> |  |                   |
| <b>AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES</b>  |  |  |                   |
| <p>Recensement des associations, des principaux itinéraires et des sites de pratique pour faciliter la diffusion des messages et/ou outils de sensibilisation</p> <p>Amélioration de la connaissance des pressions potentielles exercées par les sports et loisirs sur les espèces et habitats</p> |  |  | 124               |

| ACTION A.7              | CONTENIR ET ERADICHER LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES   |  |                          | PRIORITE 2             |
|-------------------------|---|--|--------------------------|------------------------|
|                         | A.7 CONTENIR ET ERADICHER LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES   |  |                          |                        |
|                         | HABITATS CONCERNÉS  | ESPÈCES CONCERNÉES                                   | SURFACES CONCERNÉES      | SECTEURS CONCERNÉS     |
|                         | Tous les habitats   | Toutes les espèces invasives avérées ou potentielles | Tout le site Natura 2000 | Secteurs à inventorier |
| CADRE                   | <p>Les espèces invasives ont un fort pouvoir colonisateur. Elles entraînent une diminution de la biodiversité et contribuent à la banalisation des paysages. A l'échelle des Côtes d'Armor, le CBNB distinguait 7 espèces invasives avérées en 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>), présent notamment en bordure de prés salés,</li> <li>- La Griffé de sorcière (<i>Carpobrotus edulis</i>), présent notamment sur les falaises littorales,</li> <li>- L'Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), présent notamment dans les jardins, parcs, prairies, friches...</li> <li>- La Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i>), inféodée aux habitats aquatiques,</li> <li>- La Jussie à grandes fleurs (<i>Ludwigia peploides</i>), inféodée aux habitats aquatiques,</li> <li>- La Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>), présent dans les milieux humides,</li> <li>- La Spartine de Townsend (<i>Spartina Townsendii</i>), se développant sur les prés salés et entrant en concurrence avec la Spartine maritime.</li> </ul> <p>A ces espèces, il convient de rajouter 15 espèces invasives potentielles et 19 espèces à surveiller : Buddleia, Laurier-palme, Sénéçon du Cap, Elodées... Les milieux dunaires peuvent également être impactés par des espèces horticoles entraînant une dégradation des habitats.</p> <p>Actuellement, il n'existe pas d'inventaire des espèces invasives ou potentiellement invasives sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Ce travail paraît nécessaire à réaliser, afin de pouvoir fixer des objectifs de limitation, voire d'éradication de ces espèces. Un travail de sensibilisation serait également utile.</p> |  |                          |                        |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | <p><b>INVENTAIRE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES ET POTENTIELLEMENT INVASIVES SUR LE SITE NATURA 2000</b></p> <p>Construction et alimentation d'une base de données SIG<br/>           Constitution d'un réseau de veille sur les espèces invasives, avec les structures gestionnaires des sites et le grand public (inventaire participatif)<br/>           Définition de plans d'actions en fonction des espèces et des secteurs</p> <p><b>MESURES DE LIMITATION, VOIRE D'ÉLIMINATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES</b></p> <p>Arrachage manuel des plants<br/>           Broyage mécanique des plants<br/>           Coupe manuelle ou mécanique des plants<br/>           Exportation ou brûlis des produits de coupe<br/>           Traitement chimique pour l'élimination des plants<br/>           Ces travaux peuvent être réalisés dans le cadre de contrat Natura 2000 ou être mis en place dans le cadre de chantiers bénévoles/d'insertion</p> <p>Remarques : Les interventions doivent être faites en adéquation avec les spécificités des différentes espèces d'invasives, afin de éviter tout risque de dissémination. Il convient de bien se renseigner sur les critères d'identification des espèces et les techniques de gestion appropriées. Le syndicat mixte du bassin versant de l'Elorm a réalisé des fiches techniques sur plusieurs invasives : Herbe de la Pampa, Renouée du Japon, Buddleia, Laurier-palme, Sénéçon du Cap notamment.</p> <p><b>MESURES DE SENSIBILISATION</b></p> <p>Sensibilisation des professionnels (pépiniéristes et paysagistes), des collectivités, des particuliers<br/>           Interdiction de plantations des espèces invasives dans les PLU</p>                                       |  |                          |                        |

|                     |  |                   |
|---------------------|--|-------------------|
| <b>ACTION F.1.1</b> | <b>SUIVRE ET ÉVALUER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES</b>     | <b>PRIORITE 2</b> |
|                     | <i>F.1 SUIVRE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET REMARQUABLES</i> |                   |

### SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Mise en place d'indicateurs de suivi des habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats prioritairement concernés par les suivis sont les habitats en mauvais état de conservation et/ou ceux ayant fait l'objet de mesures de gestion, notamment :





➤ Les Programmes

➤ Référentiel taxonomique (TAXREF)

## EVALUATION A L'ÉCHELLE DU SITE NATURA 2000

### Habitats littoraux



Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire des dunes non boisées du littoral atlantique - Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000. GOFFE L., 2011. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire des dunes non boisées du littoral atlantique - Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 67 p.



## ÉVALUER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS À L'ÉCHELLE DU TERRAIN : APPROCHES DANS LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

MARIO KLESZCZEWSKI – JÉRÉMIE BARRET  
CLÉMENT BAUDOT – JOSEPH FLEURY

| Code Natura 2000     | 4030  |                      |       |             |  |
|----------------------|---|----------------------|-------|-------------|--|
| Intitulé Natura 2000 | Landes sèches européennes   |                      |       |             |  |
| Critères             | Indicateurs   | Etat de conservation |       |             | Remarques  |
|                      |   | Bon                  | Moyen | Défavorable |  |
| Structure            | Recouvrement de ligneux moyens ou hauts (autres que les espèces caractéristiques) [%] | < 10                 | 10-30 | > 30        | Ex. : Pins notamment, mais aussi bouleaux, chênes, hêtres, sorbiers...                                     |
|                      | Recouvrement des ligneux bas caractéristiques par des espèces herbacées hautes [%]    | < 10                 | 10-20 | > 20        | Ex. : <i>Deschampsia</i> spp., <i>Festuca paniculata</i> , <i>Poa chaixii</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> |
|                      | Recouvrement substrat nu (hors pierres) [%]   | < 10                 | 10-20 | > 20        |  |
|                      | Mortalité des ligneux bas caractéristiques (gyrobroyage, feu, sénescence) [%]         | < 20                 | 20-40 | > 40        |  |
| Composition          | Recouvrement Espèces allochtones [%]  | < 1                  | 1-10  | > 10        | Ex. : Douglas, Epicéa, Pins noirs (d'Autriche ou laricio de Corse), Pin à crochets, Pin mugo               |
|                      | Recouvrement Espèces rudérales [%]  | < 1                  | 1-10  | > 10        | Ex. : Chardons, Prunellier, Ronces   |
| Dégradations         | Ex. : circulation d'engins motorisés, plantations, dépôts ... [% superficie impactée] | < 1                  | 1-10  | > 10        |  |

# Dossier annexe pour Etude d'incidence

## Corne de brume du phare de Pen-Men

Décor pressenti pour le projet de court-métrage « Icare »

- Concerne:
- construction d'un décor sur un bâtiment déjà existant
  - tournage d'un court-métrage de fiction sur le site
  - démontage du décor et remise en état des lieux

Distance entre le parking technique et le décor: 230m





[Accueil du site](#) > [Actualités](#) > Tournages en zones littorales : une rencontre à ne pas manquer (...)

## Tournages en zones littorales : une rencontre à ne pas manquer !

Parmi les nombreux rendez-vous prévus pendant le festival européen du film court de Brest, ATB proposera le vendredi 13 novembre à 16h (au Quartz - salle de commission) une **table ronde autour des tournages en zones littorales** destinée aux techniciens, réalisateurs, producteurs, ...

### OBJECTIFS :

- Améliorer les connaissances, par les professionnels, des dispositions relatives aux tournages en zones littorales, et tout particulièrement les zones Natura 2000, sites classés, sites protégés, sites appartenant au Conservatoire du Littoral, occupation du domaine public maritime, survol par hélicoptères ou drones...
- Permettre aux représentants des institutions (Conseils Départementaux, DGAC, DDTM, DREAL, ...) d'expliquer les raisons des contraintes réglementaires et les bonnes pratiques lors des tournages.

### INTERVENANTS :

- Olivier NEVO, Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest (DSAC Ouest), Brest-Guipavas
- Nicolas AMPEN, Chargé de mission espèces-biodiversité, Division Biologie-Géologie-Paysages, Service Patrimoine Naturel, DREAL Bretagne - Rennes
- Pascal JAKYMIW, Service eau et biodiversité, Chargé de mission Natura 2000, DDTM du Finistère - Quimper
- Thomas BODENNEC, Service des espaces naturels et des paysages, Conseil départemental du Finistère - Quimper

Cette rencontre vise à permettre des échanges sur les contraintes des professionnels comme celles des représentants des institutions. Nous espérons que cette occasion aidera à une meilleure compréhension des dispositifs réglementaires et permettra aux techniciens de trouver dès les premiers repérages les meilleures solutions pour satisfaire les demandes des réalisateurs.



# Evaluation des incidences Natura2000 de l'édition 2014 de la course au large « La route du Rhum » Articles R. 414-19 et suivants du code de l'environnement

Août 2014



# Route du Rhum 2014

## Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire

### Document d'étape



Le Cap Fréhel dans le secteur de suivi environnemental le 02 novembre 2014 (BIOTOPE)

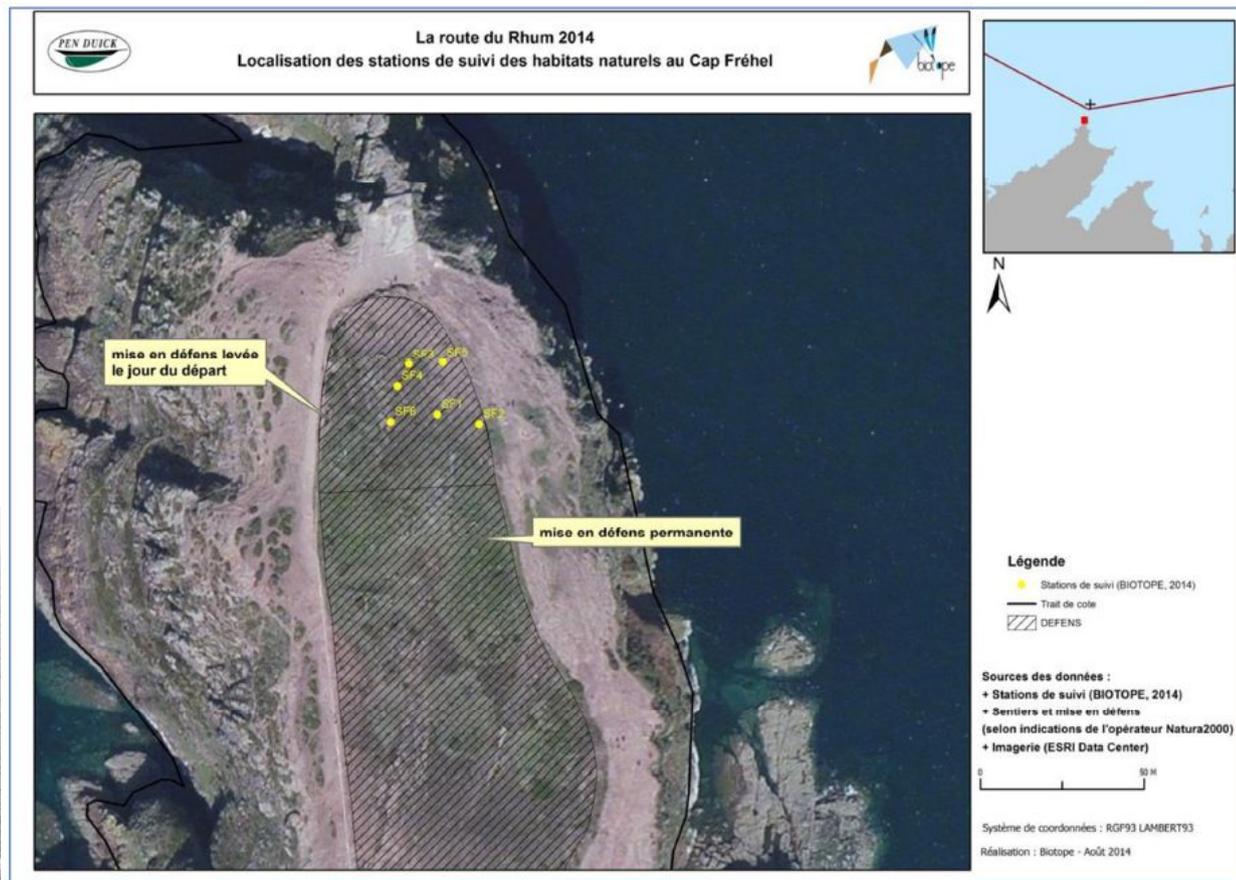


Figure 3 : Localisation des stations de suivi des habitats naturels au cap Fréhel (BIOTOPE)



|                             |  |   |                   |
|-----------------------------|--|---|-------------------|
| <b>ACTION F.3</b>           | <b>COMMUNIQUER, INFORMER, ET SENSIBILISER LES USAGERS</b>  |   | <b>PRIORITE 3</b> |
|                             | <i>F.3 COMMUNIQUER, INFORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS</i>   |   |                   |
| <b>CADRE</b>                | <b>HABITATS CONCERNÉS</b><br>Tous les habitats d'intérêt communautaire et remarquables   | <b>ESPÈCES CONCERNÉES</b><br>Toutes les espèces d'intérêt communautaire et remarquables |                   |
|                             | <b>SURFACES CONCERNÉES</b><br>Ensemble du site Natura 2000   | <b>SECTEURS CONCERNÉS</b><br>Ensemble du site Natura 2000                               |                   |
| <b>OBJECTIF DE L'ACTION</b> | L'information, la communication autour des habitats et espèces, des activités et des enjeux de gestion du site Natura 2000 apparaît comme une nécessité très forte. Les outils et supports de communication et d'information diffèrent en fonction des publics visés : grand public, scolaires, pratiquants de sports nature, professionnels, usagers de l'étranger... |   |                   |

NATURA 2000  
Caps d'Erquy/Fréhel,  
Baie de la Fresnaye  
DECOUVERTE DU  
TERRITOIRE AU TRAVERS  
DES CONTRIBUTIONS SUR  
YOUTUBE DES VISITEURS

Fiche action

**T23**

## Réaliser un document d'orientation de gestion des sites classé et inscrit complémentaire au DOCOB

Priorité

**3**

Enjeux liés

Landes littorales / Végétation de falaise / Végétation dunaire / Espèces remarquables

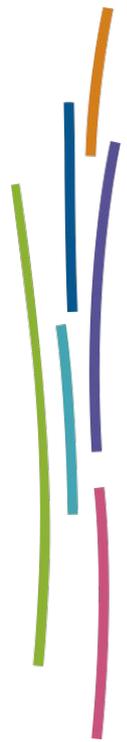
Objectifs opérationnels liés

Réduire l'impact du piétinement sur les habitats  
Restreindre la circulation motorisée sur les habitats  
Limiter les phénomènes de perturbations biologiques du fonctionnement des habitats

Dans un souci de cohérence, d'appréhension de l'imbrication de ces 2 politiques, et afin d'atteindre efficacement les objectifs de maintien et de restauration des habitats d'intérêt communautaire et des paysages classés, il apparaît pertinent de réaliser un document d'orientation de gestion des sites classé et inscrit complémentaire du Document d'Objectifs Natura 2000.

Ce document synthétique doit permettre de tester une gestion expérimentale simplifiée, des sites classé et inscrit de Belle-Île, potentiellement transférables à d'autres grands sites bretons.





  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

  
Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
BRETAGNE